

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

**CDCPP-BU(2015)33**

Strasbourg, le 7 janvier 2016

**9<sup>e</sup> réunion du Bureau**

**23-24 novembre 2015  
Conseil de l'Europe, Strasbourg  
Agora, salle G06**

---

## **Rapport de réunion**

---

Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction générale de la démocratie,  
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

---

This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

## **1. Ouverture de la réunion par le président**

La réunion est ouverte et présidée par M. Bruno Favel, président du CDCPP. La liste des participants est reproduite à l'annexe 1. Evoquant les attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris, M. Favel rappelle avec fermeté les valeurs du Conseil de l'Europe et souligne l'importance d'y rester fidèle en ces temps tragiques. Le Bureau observe une minute de silence en hommage aux victimes.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est adopté (voir l'annexe 2).

## **3. Questions générales**

### **3.1 Etat de mise œuvre du programme d'activités et calendrier des réunions**

Le Bureau prend note des informations figurant dans le document CDCPP-Bu(2015)22. Un membre demande que la présentation des divers domaines de travail soit plus équilibrée et que les activités relatives à la « culture » soient plus détaillées.

Le Bureau accepte.

### **3.2 Décisions du Comité des Ministres concernant le CDCPP**

Le Bureau prend note des informations figurant dans le document CDCPP-Bu(2015)23. En ce qui concerne la demande d'avis du Comité des Ministres sur la Recommandation 2080 (2015) de l'Assemblée parlementaire, le Bureau charge le Secrétariat de réunir des éléments de réponse que le Bureau commencera à examiner et que le CDCPP approuvera ultérieurement dans le cadre d'une consultation écrite.

Un projet sera diffusé (voir annexe 3) auprès des membres du Bureau d'ici au 21 décembre 2015.

## **4. Domaines d'activités du CDCPP**

### **4.1 Culture**

#### **Cadre d'indicateurs Culture et démocratie – état de mise en œuvre**

Le Bureau prend note du rapport d'avancement du Secrétariat (CDCPP-Bu(2015)24) et considère favorablement la présentation à venir des travaux de 2015 par le consultant, la Hertie School of Governance. Il reconnaît l'utilité d'effectuer une série d'essais auprès de six Etats membres au début de 2016 et note que la Belgique, la Croatie, la Finlande, la France, la Pologne et la Suisse sont prêtes à y participer.

Le Bureau note avec intérêt que la Commission européenne est disposée à commencer à planifier, et éventuellement à accueillir, la manifestation de lancement du CICD au premier semestre de 2016. Cette manifestation permettra de convenir d'un plan de travail pour mener à bien les travaux sur le CICD, dont l'élaboration de rapports thématiques sur la culture et la démocratie, conformément aux priorités de l'Organisation et compte tenu des intérêts des institutions partenaires.

## **Compendium des politiques culturelles – réunion de Wrocław et Forum public sur les politiques culturelles du point de vue des droits de l’homme**

Le Bureau prend note du rapport d’activité du Secrétariat (CDCPP-Bu(2015)25), dont les résultats d’une enquête menée auprès des membres du CDCPP au printemps de 2015, et est informé en détail de la 14<sup>e</sup> Assemblée des experts du Compendium tenue les 12 et 13 novembre 2015 à Wrocław et du Forum public intitulé « Une approche des politiques culturelles fondée sur les droits de l’homme ».

Conformément aux conclusions de l’Assemblée, le Bureau relève que pour faire face à la situation financière difficile du Compendium des contributions volontaires d’Etats membres (ne serait-ce que de 1 000 €) permettraient largement de renforcer la viabilité financière du système. Il reconnaît que la mise en place d’un système de contributions volontaires annuelles que les Etats membres s’engageraient à respecter, est une option possible. Il demande aussi au Secrétariat d’envoyer un message aux membres du CDCPP pour les inviter à verser des contributions pour 2015.

## **Plateforme d’échanges du Conseil de l’Europe sur l’incidence du numérique sur la culture – aperçu 2016**

Le Bureau apprécie le film consacré à la 2<sup>e</sup> plateforme d’échanges du Conseil de l’Europe sur la culture et la numérisation qui résume brièvement l’événement<sup>1</sup>. Le Secrétariat donne des informations orales sur la préparation de la réunion de 2016. L’Estonie, qui préside le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe, sera le pays hôte. Les modalités de l’événement sont actuellement examinées et il sera rendu compte au Bureau à sa prochaine réunion.

## **Expositions d’art du Conseil de l’Europe – vers un nouveau concept**

Le Bureau prend note du document de réflexion intitulé « Repenser les expositions d’art du Conseil de l’Europe : vers une nouvelle approche » (CDCPP-Bu(2015)26) et formule des observations à son sujet. De l’avis général, les expositions d’art devraient (continuer à) promouvoir les valeurs du Conseil de l’Europe, être axées sur la sensibilisation, toucher véritablement le plus large public possible, y compris les jeunes, et faire pleinement usage des outils numériques. Les expositions ou événements devraient partir de la base, combler l’écart entre les producteurs et les consommateurs de culture et associer les réseaux pertinents existants (artistiques, culturels, musées).

Le Bureau demande au Secrétariat de consulter un petit groupe d’experts comptant, dans la mesure du possible, un représentant de l’Assemblée parlementaire et un représentant de l’Institut/Accord partiel sur les itinéraires culturels et d’élaborer un document complet comprenant des propositions formelles sur les expositions d’arts, pour examen du Bureau à sa prochaine réunion en 2016.

## **4.2 Patrimoine**

### **Mise en œuvre de la Déclaration de Namur**

Le Bureau prend note des modalités et des objectifs de la réunion à venir du CDCPP, à laquelle prendront part des spécialistes du « patrimoine », le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à Paris (CDCPP-Bu(2015)27). Il accepte que cette réunion soit l’occasion d’examiner le document de travail soumis par la délégation wallonne/belge et de donner au groupe de travail élargi des compétences et une portée géographique suffisantes. Ce groupe dirigera le travail de groupes de travail spécifiques. Il faut souhaiter que la réunion de Paris confie un mandat clair au groupe de travail élargi. Le Bureau tient à être tenu informé de l’évolution.

<sup>1</sup> [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/linz\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/linz_en.asp)

## **Protection du patrimoine culturel dans des situations conflictuelles – Inventaire des déclarations pertinentes et des conventions internationales applicables**

Le Bureau prend note avec intérêt de l'inventaire général des textes internationaux existants et remercie le Secrétariat (CDCPP-Bu(2015)21). L'attention est attirée sur la nécessité d'inclure le paysage dans la définition du patrimoine.

Le Bureau décide qu'un consultant sera chargé d'examiner ces textes de manière approfondie en vue de recenser les lacunes éventuelles ou les thèmes non traités appelant une action du Conseil de l'Europe.

Le Bureau note aussi que le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) du Conseil de l'Europe créera, sous réserve de l'approbation du Comité des Ministres, un comité d'experts chargé d'élaborer une nouvelle convention pour lutter contre la destruction, le commerce illégal et le trafic d'objets. Le CDCPP pourra nommer deux observateurs au comité. Des experts scientifiques prêteront leur concours au comité. Le Secrétariat veillera à ce que les experts soient choisis pour leurs compétences en matière de patrimoine culturel.

### **Conditions d'octroi du « label de Faro »**

Le Bureau prend note des propositions de modalités d'octroi du label de Faro (CDCPP-Bu(2015)28) et invite le Secrétariat à envisager d'associer le Bureau à la procédure et à laisser aux membres de la « communauté de Faro » le soin de labelliser de nouvelles initiatives. Des modalités révisées seront examinées à la prochaine réunion du Bureau.

### **Analyse de l'impact des projets de coopération technique – état de mise en œuvre**

Le Bureau prend note du rapport sur l'état d'avancement (CDCPP-Bu(2015)29) et approuve les modalités proposées.

## **4.3 Paysage**

### **Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**

Le Bureau prend note de la mise en œuvre des activités et des développements futurs dans le domaine du paysage (CDCPP-Bu(2015)30).

Il note en particulier que la 9<sup>e</sup> Conférence sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage se tiendra en mars 2017 à Strasbourg et que la 18<sup>e</sup> *réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* sera organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le ministère arménien du Développement urbain et portera sur « *Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* » (5-7 octobre 2016).

En ce qui concerne le système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (ELCIS-L6), le Bureau prend note de l'état d'avancement de la deuxième phase des travaux qui devrait aller de pair avec une utilisation accrue du système par les Parties et les Etats membres. Les travaux se poursuivront en 2016 en vue de la présentation d'un système d'information de la Convention européenne du paysage pleinement opérationnel à la 9<sup>e</sup> conférence qui aura lieu en mars 2017 à Strasbourg.

En ce qui concerne le prix du paysage, la 17<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe intitulée « *Forum des sélections nationales du prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* » sera organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le ministère hongrois de l'Agriculture (Budapest, 8-10 juin 2016). La publication sur l'Alliance du prix du

paysage du Conseil de l'Europe est actuellement mise à jour et la 5<sup>e</sup> session du prix du paysage du Conseil de l'Europe sera lancée sous peu.

Une publication sur ce matériel pédagogique est en cours d'élaboration. Le groupe de travail sur la Convention européenne du paysage poursuivra ses travaux sur les établissements d'enseignement secondaire et la formation de professionnels.

### **5. Informations concernant d'autres organes du Conseil de l'Europe et accords partiels**

Le Bureau prend note des informations figurant dans le document CDCPP-Bu(2015)31. Il renouvelle son intérêt pour un renforcement de la coopération avec d'autres piliers du Conseil de l'Europe (APCE, Congrès). Il demande au Secrétariat de prévoir un créneau, lors de sa prochaine réunion, pour un échange de vues avec des représentants de ces organes.

Il est aussi fait part de l'intérêt porté à un échange plus vaste d'informations sur les travaux des comités de l'éducation et de la gouvernance démocratique.

### **6. Divers**

Le Bureau est informé de la présentation d'une demande officielle de statut d'observateur auprès du CDCPP de la FEVM. Cette demande sera examinée à la prochaine réunion du Comité.

### **7. Dates des prochaines réunions**

Le Bureau tiendra sa prochaine réunion les 19 et 20 avril 2016. Le CDCPP se réunira du 13 au 15 juin 2016.

### **8. Clôture de la réunion**

La séance est levée à 17 heures.

**ANNEXE 1****List of the Bureau members / Liste des Membres du Bureau****BELGIUM / BELGIQUE****Mr Pierre PAQUET**

Inspecteur général - Département du Patrimoine de Wallonie  
 Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et  
 de l'Energie

1 rue des Brigades d'Irlande

B – 5100 NAMUR (Jambes)

Tel: + 32 81 33 21 73 E-mail: [pierre.paquet@spw.wallonie.be](mailto:pierre.paquet@spw.wallonie.be)

**CROATIA/ CROATIE****Ms Doris Kurtov**

Head of Division for Bilateral and Multilateral Cultural Cooperation  
 Directorate for International Cooperation and EU Funds - Ministry of Culture  
 Runjaninova 2 - 10000 ZAGREB

Tel: + 385 1 4866 202 E-mail: [doris.kurtov@min-kulture.hr](mailto:doris.kurtov@min-kulture.hr)

**DENMARK / DANEMARK****Mr Michael LAUENBORG**

Senior Advisor- Danish Agency for Culture  
 Kulturstyrelsen – Danish Agency for Culture  
 H. C. Andersens Boulevard 2 - 1553 COPENHAGEN V

Tel: +45 3374 5189 / +45 2323 3825 E-mail: [mil@kulturstyrelsen.dk](mailto:mil@kulturstyrelsen.dk)

**FINLAND / FINLANDE****Mr Kimmo AULAKE**

Ministerial Advisor - Ministry of Education and Culture  
 P.O. Box 29 - FI-00023 Government

Tel. +358 295 330067 E-mail: [kimmo.aulake@minedu.fi](mailto:kimmo.aulake@minedu.fi)

**France / FRANCE****M. Bruno FAVEL**

Chef du département des affaires européennes et internationales  
 Ministère de la culture et de la communication - Direction générale des patrimoines  
 6 rue des pyramides - 75001 PARIS

Tel: +33 1 40 15 33 11 E-mail: [bruno.favel@culture.gouv.fr](mailto:bruno.favel@culture.gouv.fr)

**MONTENEGRO / MONTENEGRO****Ms Sanja LJESKOVIC MITROVIC**

Director General of Spatial Planning  
 Ministry of Sustainable Development and Tourism  
 IV Proleterske 19 – Podgorica 81 000  
 Tel : +382 (0) 20 446 207 E-mail [sanja.ljeskovic@mrt.gov.me](mailto:sanja.ljeskovic@mrt.gov.me)

**POLAND / POLOGNE**

(Apologised for absence / excusée)

**Ms Hanna JEDRAS**

Chief Expert - Department of International Relations  
 Ministry of Culture and National Heritage  
 15/17 Krakowskie Przedmieście Street - 00-071 WARSAW  
 Tel: + 4822 8261922 E-mail: [hjedras@mkidn.gov.pl](mailto:hjedras@mkidn.gov.pl)

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE****Ms Božena KRÍŽIKOVÁ**

Director General of the Section of international co-operation - Ministry of Culture  
 Nam. SNP No. 33. - 813 31 BRATISLAVA  
 Tel: 00421 2 20482 314 E-mail: [bozena.krizikova@culture.gov.sk](mailto:bozena.krizikova@culture.gov.sk)

**SWITZERLAND/ SUISSE****Mme Julia DAO**

Collaboratrice scientifique - Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
 Office fédéral de la culture (OFC)  
 Section culture et société - Affaires internationales  
 Hallwylstrasse 15 - CH-3003 BERNE  
 Tel: +41 58 463 72 60 E-mail: [Julia.Dao@bak.admin.ch](mailto:Julia.Dao@bak.admin.ch)

**Council of Europe Secretariat / Secrétariat du Conseil de l'Europe****Democratic Governance Directorate / Direction de la Gouvernance Démocratique**

**Ms Claudia LUCIANI** Director / Directrice ([claudia.luciani@coe.int](mailto:claudia.luciani@coe.int))

**Democratic Institutions and Governance Department / Service des Institutions et de la Gouvernance démocratiques**

**Mr Alfonso ZARDI** Head of Department / Chef de service ([alfonso.zardi@coe.int](mailto:alfonso.zardi@coe.int))

**Landscape Division / Division du Paysage**

**Mrs Maguelonne DEJEANT-PONS** Head of Division / Chef de Division ([maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int))  
 Secretary to the CDCPP / Secrétaire du CDCPP

**Culture and Democracy Division / Culture et Démocratie**

**Mrs Kathrin MERKLE** Head of Division / Chef de Division ([kathrin.merkle@coe.int](mailto:kathrin.merkle@coe.int))

**Managing Diversity Division / Division de la Gestion de la Diversité**

**Mr Gianluca SILVESTRINI** Head of Division / Chef de Division (gianluca.silvestrini@coe.int)

**Mr Mikhael DE THYSE** Administrator / Administrateur (mikhael.dethyse@coe.int)

***CDCPP Secretariat***

**Ms Marie-Eve SCHOHN** Administrative Assistant / Assistante administrative (marieeve.schohn@coe.int)

**Interpreters / Interprètes**

Pascale MICHLIN

Jean-Jacques PEDUSSAUD

Christine TRAPP



## ANNEXE 2 - ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Ouverture de la réunion par le président
2. Adoption de l'ordre du jour CDCPP-Bu(2015)20]
3. Questions générales
  - 3.1 Etat de mise en œuvre du programme d'activités et calendrier des réunions en 2015 [\[CDCPP-Bu\(2015\)22\]](#)
  - 3.2 Décisions du Comité des Ministres concernant le CDCPP [\[CDCPP-Bu \(2015\)23\]](#)
4. Domaines d'activités du CDCPP
  - 4.1 Culture
    - Cadre d'indicateurs Culture et démocratie – état de mise en œuvre [\[CDCPP-Bu\(2015\)24\]](#)
    - Compendium des politiques culturelles – réunion de Wrocław et Forum public sur les politiques culturelles du point de vue des droits de l'homme [\[CDCPP-Bu\(2015\)25\]](#)
    - Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture – aperçu 2016
    - Exposition d'art du Conseil de l'Europe – vers un nouveau concept [\[CDCPP-Bu\(2015\)26\]](#)
  - 4.2 Patrimoine
    - Mise en œuvre de la Déclaration de Namur [\[CDCPP-Bu\(2015\)27\]](#)
    - Protection du patrimoine culturel dans des situations conflictuelles – Recueil de déclarations et conventions pertinentes [\[CDCPP-Bu\(2015\)21\]](#)
    - Conditions d'octroi du « Label de Faro » [\[CDCPP-Bu\(2015\)28\]](#)
    - Analyse de l'impact des projets de coopération technique – état de mise en œuvre [\[CDCPP-Bu\(2015\)29\]](#)
  - 4.3 Paysage
    - Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage [\[CDCPP-Bu\(2015\)30\]](#)
5. Informations concernant d'autres organes du Conseil de l'Europe et Accords Partiels [CDCPP-Bu(2015)31]
6. Divers
7. Dates des prochaines réunions
8. Clôture de la réunion

**Annexe 3 - Projet d'observations du Bureau du CDCPP en réponse à la demande du Comité des Ministres****Recommandation 2080(2015) de l'Assemblée parlementaire « Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique »**

1 Le Comité des Ministres (1238<sup>e</sup> réunion des Délégués, point ... de l'ordre du jour) a communiqué au CDCPP « pour information et commentaires éventuels » avant le 14 janvier 2016 la Recommandation 2080 (2015) de l'Assemblée.

2 L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de « créer une plateforme de dialogue, stable et formellement reconnue, entre le Conseil de l'Europe et de hauts représentants de religions et d'organisations non confessionnelles », « d'inscrire cette initiative parmi les priorités d'action du Conseil de l'Europe et de la développer rapidement en concertation avec les parties intéressées », « de lier à cette plateforme de dialogue l'organisation de rencontres thématiques sur la dimension religieuse du dialogue interculturel » et « de développer des synergies entre la plateforme et les rencontres thématiques... et d'autres projets et initiatives du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la jeunesse... ».

3 Le CDCPP est d'avis que la création d'une plateforme de dialogue « stable et formellement reconnue » ainsi que l'identification des « parties intéressées » qu'il faudrait y associer relèvent d'une décision politique qu'il appartient au Comité des Ministres de prendre.

4 Si cette plateforme devait être créée, des synergies entre celle-ci, les rencontres thématiques sur la dimension religieuse du dialogue interculturel et « d'autres projets et initiatives du Conseil de l'Europe » seraient certainement envisageables.

5 Au nombre de ces « projets et initiatives » le CDCPP souhaite rappeler les activités liées à la mise en œuvre de la Convention de Faro, qui supposent une implication de la communauté locale autour et en faveur de son patrimoine historique et culturel, lequel inclut dans bien des cas des éléments issus de diverses cultures et religions.

6 Le CDCPP est prêt, si le Comité des Ministres lui en fait la demande, à s'impliquer davantage dans la préparation des « rencontres thématiques sur la dimension religieuse du dialogue interculturel » en vue de promouvoir les synergies possibles telles qu'évoquées par l'Assemblée.